

CONSEIL SYNDICAL DU 5 JUILLET 2022

2022-034 - BUDGET PRIMITIF 2022- DECISION MODIFICATIVE N° 1

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
16	0	2	8	18

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Bernard WIBAUX ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL ;

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Yves PICARDA,

Procurations

Monsieur Pierre-Hubert MARTIN à Monsieur Michel PECOUT ; Monsieur Lucien LIMOUSIN à Madame Corinne CHABAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PORTAL

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

EXPOSE : L'objet de la Décision Modificative n° 1, équilibrée en recettes et dépenses de fonctionnement, est de permettre :

L'ouverture de crédits en recettes de fonctionnement au chapitre 74 en faveur :

- De l'AMI Leader, Région 19.333,20 € et Feader 28.999,80 €
- D'un financement ADEME pour accompagner l'étude sur le potentiel d'installation de réseaux de production chaud-froid (65.520 €),
- De la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au fonds carbone (35.000 €),
- Du versement du solde de la subvention Région contrat infra-destination touristique Provence Pays d'Arles, animation et coordination (6.980 €),

L'ouverture de dépenses de fonctionnement en crédits au chapitre 011 :

- AMI Leader : recrutement d'un bureau d'étude (27.840 €)
- Etude sur le potentiel d'installation de réseaux de production chaud-froid (93.600 €),
- Dispositif de contribution à la neutralité carbone (70.000 €),

L'ouverture de dépenses de fonctionnement en crédits au chapitre 012

- AMI Leader : mission d'un stagiaire universitaire (1.680 €),
- Affectation de la subvention Région infra-destination (6.980 €),

Transfert de crédits en dépenses de fonctionnement :

- Du chapitre 011 au 65 pour le financement de la phase 2 de l'étude mobilité-Simones (41.505 €) ajustement du BP 2022,
- Au chapitre 011 pour réinjecter au fonds CEE 18.123 € de crédits,
- Au chapitre 011, le fonds CEE est réduit pour affecter un auto-financement aux études fonds carbone et fonds chaleur-froid (63.080 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES CREDITS	OUVERTURES DE CREDITS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 668,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 660,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 501,00	
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS		155 833,00
TOTAL DE FONCTIONNEMENT		155 829,00	155 833,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES CREDITS	OUVERTURES DE CREDITS
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		- 176,71
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- 176,71	
TOTAL D'INVESTISSEMENT		- 176,71	- 176,71

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - PROCEDER aux ouvertures de crédits par chapitre au budget primitif, tels que présentées ci-dessus ;

2 - APPROUVER les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au Budget primitif de l'exercice 2022, s'équilibrant en dépenses et en recettes tel qu'il est détaillé ci-dessus.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président,

